

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 27 septembre 2022

N° VA_DEL2022_165

Objet : Vœu - Taxation des super profits réalisés par les grandes entreprises en période de crise

L'an deux mille vingt-deux, le 27 septembre à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Maryvonne GIRARD, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Étaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Dominique FURNE, ayant donné pouvoir à Gérard CAUDRON, Florence BARISEAU, ayant donné pouvoir à Violette SALANON, Dominique GUERIN étant absent.

Les élus et éélues des collectivités de France Urbaine, lors du congrès de Reims le 23 septembre dernier ont interpellé le Gouvernement par une déclaration commune.

Cette déclaration rappelle que face au contexte de crises plurielles auxquelles nous sommes confrontés, il est « urgent de matérialiser les principes fondamentaux de confiance, de subsidiarité, de libre administration des collectivités locales ».

Elle appelle, notamment pour accélérer la transition écologique, à laisser aux collectivités les moyens d'agir. Elle demande davantage de soutien pour massifier les investissements nécessaires aux services des transitions.

Ainsi, 322 propositions sont formulées pour porter une ambition forte aux services des solidarités et de l'urgence écologique.

La question des moyens financiers détermine évidemment les capacités d'intervention des collectivités. Leurs actions ne doivent pas se faire au dépend des habitantes et habitants, notamment les plus fragiles qui de fait sont d'ailleurs les plus exposés aux crises.

Considérant que déjà en 2017, 18,7% des ménages de Villeneuve d'Ascq vivaient sous le seuil de pauvreté et que les contextes nationaux et internationaux depuis n'ont cessé de peser sur les habitants ;

Considérant que les dotations de l'État vont en se réduisant, affaiblissant les services publics locaux ;

Considérant que l'impact de la crise énergétique sur le budget des collectivités locales pèse fortement sur les finances des collectivités locales, avec de grands risques induits sur les services publics locaux et les aides aux ménages les plus fragiles ;

Considérant que certaines entreprises ont tiré des profits exceptionnels de la conjoncture nationale et internationale à travers les crises récentes telles que la guerre en Ukraine, la flambée de l'énergie, l'inflation et les pénuries alimentaires, et que ces profits ne sont le fait d'aucune stratégie d'entreprise ;

Considérant qu'au 2e trimestre 2022, les dividendes des entreprises françaises versés aux actionnaires ont augmenté de 32,7%, distribuant 44,3 milliards d'euros à leurs actionnaires ;

Considérant que ces entreprises paient peu d'impôts en France à travers leur optimisation fiscale ou leurs conditions fiscales avantageuses ;

Considérant que le partage des richesses, à travers le paiement d'une taxe par les grandes entreprises et sa redistribution, constitue un moyen à la fois juste et indispensable pour lutter contre la fracture sociale et la crise écologique ;

Le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq formule le vœu que :

Des mesures fortes de redistribution des richesses soient prises sous la forme du vote, dans les plus brefs délais, d'une loi de taxation des super profits des grandes entreprises.

Cette taxe soit utilisée pour soutenir les ménages les plus en difficulté, garantir un service public de proximité de qualité et aider les collectivités à investir dans le cadre des nécessaires transitions à mettre en œuvre dans l'ensemble des territoires.

Il est proposé aux membres du conseil d'adopter ce vœu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des suffrages exprimés (les 3 élus présents du groupe NVA n'ayant pas pris part au vote) l'amendement proposé (repris en annexe).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition, Innocent ZONGO, Florence BARISEAU, Violette SALANON n'ayant pas pris part au vote.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le jeudi 29 septembre 2022 à la porte de la mairie, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20220927-190250B-DE-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 29 septembre 2022

Conseil municipal de Villeneuve d'Ascq du mardi 27 mars 2022
Vœu – Taxation des super-profits réalisés par les grandes entreprises en période de crise

Amendements au vœu du groupe ACCES, déposés par les groupes de la majorité (ajout proposé en bleu)

Les élues et élus des collectivités de France Urbaine, lors du congrès de Reims le 23 septembre dernier ont interpellé le Gouvernement par une déclaration commune.

Cette déclaration rappelle que face au contexte de crises plurielles auxquelles nous sommes confrontés, il est « urgent de matérialiser les principes fondamentaux de confiance, de subsidiarité, de libre administration des collectivités locales ».

Elle appelle, notamment pour accélérer la transition écologique, à laisser aux collectivités les moyens d'agir. Elle demande davantage de soutien pour massifier les investissements nécessaires au services des transitions.

Ainsi, 322 propositions sont formulées pour porter une ambition forte au services des solidarités et de l'urgence écologique.

La question des moyens financiers détermine évidemment les capacités d'intervention des collectivités. Leurs actions ne doivent pas se faire au dépend des habitantes et habitants, notamment les plus fragiles qui de fait sont d'ailleurs les plus exposés aux crises.

Considérant que déjà en 2017, 18,7% des ménages de Villeneuve d'Ascq vivaient sous le seuil de pauvreté et que les contextes nationaux et internationaux depuis n'ont cessé de peser sur les habitants ;

Considérant que les dotations de l'État vont en se réduisant, affaiblissant les services publics locaux ;

~~Considérant que l'impact de la crise énergétique sur le budget des collectivités locales va peser sur le service public local et réduire les aides aux ménages les plus fragiles ;~~

Considérant que l'impact de la crise énergétique sur le budget des collectivités locales pèse fortement sur les finances des collectivités locales, avec de grands risques induits sur les services publics locaux et les aides aux ménages les plus fragiles ;

Considérant que certaines entreprises ont tiré des profits exceptionnels de la conjoncture nationale et internationale à travers les crises récentes telles que la guerre en Ukraine, la flambée de l'énergie, l'inflation et les pénuries alimentaires, et que ces profits ne sont le fait d'aucune stratégie d'entreprise ;

Considérant qu'au 2e trimestre 2022, les dividendes des entreprises françaises versés aux actionnaires ont augmenté de 32,7%, distribuant 44,3 milliards d'euros à leurs actionnaires ;

Considérant que ces entreprises paient peu d'impôts en France à travers leur optimisation fiscale ou leurs conditions fiscales avantageuses ;

Considérant que le partage des richesses, à travers le paiement d'une taxe par les grandes entreprises et sa redistribution, constitue un moyen à la fois juste et indispensable pour lutter contre la fracture sociale et la crise écologique ;

Le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq formule le vœu que :

Des mesures fortes de redistribution des richesses soient prises sous la forme du vote, dans les plus brefs délais, d'une loi de taxation des super-profits des grandes entreprises.

~~**Cette taxe soit utilisée pour soutenir les ménages les plus en difficultés.**~~

Cette taxe soit utilisée pour soutenir les ménages les plus en difficulté, garantir un service public de proximité de qualité et aider les collectivités à investir dans le cadre des nécessaires transitions à mettre en œuvre dans l'ensemble des territoires.